

LE CRÉOLE, LANGUE OFFICIELLE

Jaromír Kadlec

Université Palacký d'Olomouc
République tchèque
jaromir.kadlec@upol.cz

Résumé. L'article a pour objectif de comparer le statut et les domaines d'emploi du créole dans trois pays où le créole a le statut de langue officielle. Il s'agit d'Haïti (avec le français), des Seychelles (avec l'anglais et le français) et du Vanuatu (avec l'anglais et le français) qui a reconnu son pidgin mélanésien, le bichlamar, comme « sa langue officielle parlée ».

Mots clés. Créole. Français. Anglais. Haïti. Seychelles. Vanuatu.

Abstract. The Creole, an Official Language. The objective of this article is to compare the status and the areas of the employment of Creole in the countries where it has the status of an official language. It concerns Haiti (with French), the Seychelles (with English and French), and Vanuatu (with English and French) which has recognized its Melanesian pidgin, Bislama, as “its official spoken language”.

Keywords. Creole. French. English. Haiti. Seychelles. Vanuatu.

1. Introduction

Le terme de *créole* est issu du mot portugais *crioulo* ou du mot espagnol *criollo* qui viennent du mot latin *criare*, signifiant « nourrir » ou « élever ». Le mot *créole* désignait d'abord l'enfant né et élevé dans les colonies françaises d'outre-mer. Par la suite, on a commencé à employer ce mot pour désigner la population noire et la langue parlée par cette population.

Le créole est le résultat du contact et du mixage des langues. Il s'agit de langues mixtes nées aux XVII^e et XVIII^e siècles dans le contexte de la traite négrière organisée par les puissances coloniales européennes (France, Grande-Bretagne, Espagne, Portugal, Pays-Bas).

Lors d'un recensement réalisé en 1977, Ian Hancock de l'Université du Texas¹, a dénombré 127 créoles dans le monde, dont 35 à base d'anglais, 15 à base de français, 14 à base de portugais, 7 à base d'espagnol, 5 à base de néerlandais, 3 à base d'italien, 6 à base d'allemand, 1 à base de slave, 6 à base amérindienne, 21 à base africaine, 10 à base non indo-européenne (asiatique).

La population créolophone la plus importante se situe aux Antilles et dans les Guyanes (Anguilla, Antigua, Antilles néerlandaises, Bahamas, Barbade, Belize, Grenade, Jamaïque, Haïti, Guadeloupe, Martinique, Saint-Barthélemy, Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago, Surinam, Guyana et Guyane française). Un second groupe de créolophones vit en Afrique (îles du Cap-Vert, Guinée-Bissau, Sierra Leone, îles Saõ Tomé-et-Principe, Cameroun et République centrafricaine) et surtout dans l'océan Indien (Comores, Seychelles, île Maurice et île de La Réunion). Le troisième groupe se trouve en Asie du Sud-Est et en Océanie (Philippines, Singapour, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Vanuatu et Nouvelle-Calédonie).

Ce sont les créoles à base de français qui ont le plus de locuteurs dans le monde. On compte environ 12 millions de locuteurs de ces créoles². Les créoles anglais sont parlés par plus de 5 millions de locuteurs³, les créoles portugais par 1 million de locuteurs, les créoles espagnols par environ 300 000 locuteurs et les créoles néerlandais sont pratiquement morts, sauf en ce qui concerne les anciennes Antilles néerlandaises.

Malgré le fait que le créole est parlé par la majorité de la population dans plusieurs pays, rares sont les États qui ont officiellement reconnu leurs créoles. Le créole n'a le statut de langue officielle qu'en Haïti (avec le français), aux Seychelles (avec l'anglais et le français) et au Vanuatu qui a reconnu son pidgin mélanésien, le bichlamar, passé aujourd'hui au stade de créole,⁴ comme « sa langue officielle parlée ». Notre article a pour objectif de comparer le statut et les domaines d'emploi du créole dans ces trois pays.

¹ Ian Hancock, né en 1942 à Londres, est d'origine Rome. Le professeur Hancock a donné plusieurs conférences en Slovaquie et, outre les créoles, il oriente surtout ses recherches vers les études tsiganes.

² Dont 10 millions en Haïti.

³ Dont la moitié en Jamaïque.

⁴ On parle de créole lorsque le pidgin devient la langue maternelle d'une partie importante ou de l'ensemble d'une communauté linguistique qui l'a adopté, ce qui s'est passé au Vanuatu.

2. Haïti

2.1 Situation géographique

Haïti occupe la partie ouest de l'île d'Haïti qu'il partage avec la République dominicaine, située dans la partie est de l'île⁵. La superficie de la République d'Haïti est de 27 750 km². C'est un pays montagneux et surpeuplé⁶. La population est estimée à 10 millions d'habitants. Les villes les plus importantes sont Port-au-Prince (son agglomération compte 2,3 millions d'habitants) et Cap-Haïtien (156 000 habitants). Plus de 3 millions d'Haïtiens vivent à l'étranger.⁷ L'influence de la diaspora sur la vie et l'économie du pays est tellement importante que l'État haïtien a créé en 1994 le Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger⁸.

2.2 Histoire

L'île a été découverte par Christophe Colomb en 1492 et colonisée par les Français au XVII^e siècle. La colonie de Saint-Domingue est devenue la colonie européenne la plus riche de tout le Nouveau Monde grâce aux plantations de sucre et de café. L'indépendance de la colonie a été proclamée en 1804 et Haïti est devenue la première république noire libre dans le monde. Haïti est l'un des pays les plus pauvres du monde, dépendant de l'aide attribuée par les structures et les organismes non gouvernementaux internationaux.

2.3 Situation démographique et position du créole

Pratiquement tous les Haïtiens (95 %) descendent des esclaves noirs, le reste de la population est constitué de Mulâtres. Le créole à base de français est la langue maternelle de la quasi-totalité des Haïtiens et environ 10 % de la population parlent le créole et le français. Plus de 80 % des Haïtiens sont monolingues et ne maîtrisent que le créole.⁹ Cette langue a une écriture, mais elle n'a pas été officialisée.

Le français a été la seule langue officielle du pays de 1804 à 1987. C'était la constitution de 1964 qui a mentionné la première fois le créole. Son article 35 stipule que le français est la langue officielle, néanmoins, la loi détermine les cas et conditions dans lesquels l'usage du créole est permis et même recommandé pour la sauvegarde des intérêts matériels et moraux des citoyens qui ne connaissent pas suffisamment la langue française. L'article 62 de la constitution de 1983 accordait au créole le statut de langue co-nationale, avec le français, et l'article 5 de la constitution de 1987 a rendu co-officiels le français et le créole, mais il n'y a jamais eu de version créole officielle de cette constitution.

⁵ C'est la seconde plus grande île des Grandes Antilles après Cuba.

⁶ La densité de la population dépasse 360 habitants/km².

⁷ Surtout en République dominicaine, aux États-Unis et au Québec.

⁸ Ce ministère existe donc depuis plus de vingt ans.

⁹ À cause de l'existence de la diaspora haïtienne aux États-Unis et des relations avec ce pays, le nombre d'Haïtiens maîtrisant le créole et l'anglais augmente en continu. Selon certaines sources, le nombre d'Haïtiens parlant anglais a déjà dépassé le nombre d'Haïtiens parlant français.

Haïti est donc officiellement bilingue et les deux langues (le français et le créole) devraient avoir une position équitable et être employées par toutes les structures de l'État. Mais tous les régimes politiques haïtiens ont privilégié le français aux dépens du créole. Les députés parlementaires s'expriment en français et en créole¹⁰, néanmoins, toutes les lois sont rédigées et promulguées exclusivement en français¹¹. Les tribunaux peuvent travailler en créole, mais les jugements sont rendus exclusivement en français.

En 1979, Haïti a adopté la loi autorisant l'usage du créole dans les écoles haïtiennes. Le créole est devenu une matière obligatoire pendant les quatre premières années du primaire. Dans les six premières années du primaire, la position du français et du créole est équitable. Dans la capitale, l'enseignement se fait essentiellement en français, à la campagne en créole. Mais tous les manuels – à l'exception de la grammaire créole – ne sont disponibles qu'en français. La langue de l'ancien colonisateur est la seule langue d'enseignement dans le secondaire et dans le supérieur.

Dans les médias, le créole est la langue la plus utilisée à la radio. C'est l'un des rares domaines où le créole a réellement progressé. En ce qui concerne la télévision, c'est le français et surtout l'anglais qui dominent, car les chaînes haïtiennes (spécialement les chaînes privées) diffusent des émissions américaines. La presse écrite est majoritairement francophone.

3. Seychelles

3.1 Situation géographique

La République des Seychelles forme un archipel constitué de 155 îles situées dans l'océan Indien¹². Le pays s'étend sur 451 km². La plus importante des îles seychelloises est Mahé (144 km²), centre politique et économique du pays. Outre Mahé, les deux îles les plus importantes sont Praslin (38 km²) et la Digue (10 km²). Au total, environ 40 îles sont peuplées. Le pays compte 89 919 habitants. Près de 80 % de la population est concentrée sur l'île de Mahé où l'on retrouve aussi la capitale Victoria (25 000 habitants). Praslin compte 8 % et la Digue 3 % de la population.

3.2 Histoire

L'archipel des Seychelles a été signalé par Vasco de Gama en 1502. La France a pris officiellement possession des Seychelles en 1756. Les Seychelles ont été définitivement occupées par les Anglais en 1810 et le Traité de Paris de 1814 a confirmé l'annexion des îles à la Grande-Bretagne. L'indépendance a été déclarée en 1976. Le pays est à la fois membre du Commonwealth et de la Francophonie¹³.

¹⁰ Néanmoins, les discours en français dominent largement.

¹¹ Certaines d'entre elles sont rarement traduites en créole.

¹² Les Seychelles se trouvent à 1 600 km à l'est des côtes kenyanes.

¹³ La République des Seychelles est membre de la Francophonie depuis 1976.

3.3 Situation démolinguistique et position du créole

La quasi-totalité des Seychellois est d'origine africaine (noire). Les seules minorités ethniques sont les Indiens, les Chinois et les Européens. Les Seychellois parlent, dans une proportion de 95 %, une langue commune, le créole seychellois, appelé *seselwa*. Cette appellation a été proposée par *Lenstiti Kreol*. Ce créole à base de français est doté d'une orthographe et sa grammaire a été codifiée.

La République des Seychelles est un pays officiellement trilingue. Selon l'article 4 de la Constitution de 1993, les langues nationales des Seychelles sont l'anglais, le créole et le français. Même si la Constitution proclame trois langues nationales, équivalent au statut de langues officielles, la position de ces langues n'est pas équilibrée. Le *seselwa* est devenu la première langue nationale, l'anglais la deuxième et le français la troisième. Le créole est la première langue nationale, mais la langue de l'État et de l'Administration publique est l'anglais.

Les députés seychellois s'expriment le plus souvent en créole, mais les lois ne sont rédigées et promulguées qu'en anglais. Le français est exclu de la Législature. Dans les tribunaux, le créole et l'anglais sont les langues utilisées à l'oral, mais les juges rendent leurs sentences quasi-exclusivement en anglais. À la Cour suprême, seul l'anglais est autorisé à l'oral. Dans l'administration publique, c'est l'anglais qui est utilisé à l'écrit et le créole et l'anglais sont employés à l'oral.

Le système éducatif est assez complexe. Après la déclaration de l'indépendance, en 1976, le gouvernement seychellois a préparé une réforme scolaire importante en 1981¹⁴. Cette réforme a officialisé l'alphabétisation en créole et a donné à cette langue le statut de langue d'enseignement. Depuis 1982, le créole seychellois est la seule langue employée et enseignée dans les écoles maternelles et pendant les trois premières années du primaire. Mais les élèves ayant le créole comme langue maternelle commencent à apprendre dès la maternelle les deux langues européennes. À partir de la quatrième année du primaire, le créole devient matière enseignée au même titre que le français, et l'enseignement est dispensé exclusivement en anglais. Autrement dit, dès que l'élève a appris à lire et à écrire en créole, il passe à l'anglais. Toutefois, les enseignants utilisent le créole comme langue de soutien pour expliquer des concepts complexes, surtout dans les filières où les étudiants n'ont pas les compétences linguistiques nécessaires pour suivre les cours complets en anglais. L'intégration du créole dans les écoles seychelloises a amélioré la position du *seselwa* dans la société seychelloise, mais les parents riches font tout pour placer leurs enfants dans une des trois écoles privées où on n'enseigne qu'en anglais ou en français (et où le créole n'a aucune place). Ces écoles sont jugées de meilleure qualité et le sentiment général est que les études en créole ne sont pas très utiles. Dans les écoles secondaires, on enseigne en anglais et en français et, à l'Université des Seychelles, quasi-exclusivement en anglais¹⁵.

¹⁴ Le gouvernement a créé l'Institut pédagogique national, chargé de l'application de sa politique éducative dans la pratique.

¹⁵ L'Université des Seychelles a été créée en 2009.

La presse est majoritairement anglophone, rares sont les articles publiés en créole. La radio et la télévision sont trilingues mais les émissions en créole (radio) et en anglais (télévision) dominent.

4. Vanuatu

4.1 Situation géographique

Le Vanuatu est un archipel mélanésien qui s'étend sur une superficie de 12 281 km². Il est constitué de 12 grandes îles et d'environ 80 îlots formant sur la carte une sorte de « Y ». La population vanuataise est estimée à quelque 243 000 habitants. La capitale Port-Vila (45 000 habitants) se situe dans l'île d'Étafé.

4.2 Histoire

L'archipel de Vanuatu a été découvert en 1606 par le navigateur portugais Pedro Fernandes de Queirós et redécouvert en 1768 par l'explorateur français Louis-Antoine de Bougainville. En 1773, James Cook lui a donné le nom de Nouvelles-Hébrides, en souvenir des îles Hébrides situées en Écosse. Pour éviter les conflits entre la France et la Grande-Bretagne, les deux puissances coloniales ont déclaré en 1887 la neutralité de l'archipel et ont créé en 1901 le condominium de Nouvelles-Hébrides. L'indépendance a été proclamée en 1980 et les Nouvelles-Hébrides sont devenues officiellement la République de Vanuatu, dont l'histoire est caractérisée par la tension entre les populations anglophone et francophone¹⁶.

4.3 Situation démographique et position du créole

La presque totalité de la population (98 %) est constituée de Mélanésiens parlant plus d'une centaine de langues¹⁷. Seules 12 langues autochtones ont plus de 2 000 locuteurs et 3 langues plus de 3 000 locuteurs. C'est la plus forte densité linguistique dans le monde. Le bichlamar est la langue maternelle de 5 000 Vanuatais, mais il est maîtrisé par pratiquement toute la population locale. Aujourd'hui, on peut observer au Vanuatu la pidginisation des langues mélanésiennes qui empruntent beaucoup de mots au bichlamar. Au plan administratif, on peut rattacher environ 60 % de la population locale à la communauté anglophone et 40 % à la communauté francophone¹⁸. Mais, du point de vue sociolinguistique, la situation est plus compliquée. On estime que l'anglais est parlé par la moitié des Vanuatais et le français par un quart de la population locale.

Selon l'article 3 de la Constitution de 1979, sont langues officielles du pays l'anglais, le bichlamar (langue véhiculaire nationale) et le français. L'anglais et le français sont les

¹⁶ En 1980, une révolte sécessionniste francophone a été réprimée avec l'aide des pays anglophones. Les francophones sont considérés comme des « traîtres » par leurs compatriotes anglophones et les relations entre le Vanuatu et la France demeurent tendues.

¹⁷ Au Vanuatu, on compte 110 langues mélanésiennes et 3 langues polynésiennes.

¹⁸ Mais le nombre de francophones est en diminution continue.

langues principales d'éducation. La République protège les différentes langues locales qui font partie de l'héritage national, et peut déclarer l'une d'elles langue nationale.

Le Vanuatu est officiellement trilingue, mais la position des trois langues officielles n'est pas identique. L'anglais et le français sont les langues officielles écrites et le bichlamar, qui n'a pas d'orthographe normalisée, la langue officielle orale. En 2005, le Vanuatu a présenté pour la première fois son projet de politique linguistique nationale, préparé par le Conseil national des langues de Vanuatu. La politique linguistique du pays a pour objectif de promouvoir le multilinguisme et l'enseignement de toutes les langues officielles, accessibles à tout citoyen. L'enseignement dans les écoles maternelles et primaires devrait se réaliser en bichlamar, lingua franca et facteur d'unification de la population vanuataise. Les Vanuatais devraient également avoir la possibilité d'étudier cette langue dans les écoles secondaires. Il faut promouvoir l'emploi du bichlamar dans les médias et sa connaissance devrait constituer une condition contraignante pour obtenir la nationalité vanuataise.

Au parlement, il est possible d'utiliser les trois langues officielles. En réalité, les lois sont discutées en bichlamar, promulguées en anglais et traduites en français. Toutes les langues officielles sont aussi admises dans le domaine de la justice mais les sentences sont prononcées exclusivement en anglais. Selon l'article 64 de la Constitution, tout citoyen de Vanuatu peut avoir un accès aux services dans celle des langues officielles qu'il pratique. En réalité, la communication orale se déroule en bichlamar, et tout ce qui est écrit, les sites internet des services publics inclus, n'existe qu'en anglais. Le système éducatif est extrêmement compliqué et, malgré les proclamations du gouvernement concernant la création des écoles bilingues et l'introduction du bichlamar et des langues mélanésiennes dans l'enseignement, il existe au Vanuatu, depuis la création du condominium, deux systèmes éducatifs indépendants. Le français et l'anglais servent de critère à l'appartenance linguistique¹⁹. La population se divise en « francophone » et anglophone, selon que les individus ont fréquenté l'école française ou l'école anglaise. Le choix revient aux parents²⁰. En ce qui concerne les études supérieures, les étudiants anglophones s'inscrivent aux universités néo-zélandaises et les étudiants francophones à l'Université de la Nouvelle-Calédonie car l'enseignement supérieur n'existe pas au Vanuatu.

Dans la presse, prévalent les articles en anglais et en bichlamar. Par contre, à la radio, c'est le bichlamar qui domine. La télévision diffuse en trois langues avec prédominance de l'anglais.

5. Conclusion

Haïti est un pays officiellement bilingue mais il s'agit d'un bilinguisme inégal et symbolique. Le créole n'est pas considéré comme une langue prestigieuse. Le gouvernement favorise le français aux dépens du créole et continue dans la politique linguistique coloniale, pratiquée par la France. La position réelle du créole n'est pas conforme à la

¹⁹ Au Vanuatu, est anglophone celui qui a fréquenté l'école anglaise ou qui est membre de l'église protestante, ou encore, partisan du *Vanuaaku Pati*, parti gouvernemental anglophone. Par contre, « francophone » est celui qui a été inscrit à l'école française ou qui est catholique et opposant du *Vanuaaku Pati*.

²⁰ Dans plusieurs familles, certains enfants sont inscrits à l'école anglaise et d'autres à l'école française.

constitution haïtienne. Pour cette raison, on ne peut pas attendre que les dispositions de la Loi portant création de l'Académie du créole haïtien de 2014 soient appliquées dans les années à venir dans la pratique.

Le gouvernement seychellois proclame le trilinguisme mais le statut des trois langues officielles ne correspond pas toujours aux visées des autorités. Pour les Seychellois, la première langue est le créole, suivie de l'anglais, puis du français. Pour l'État, la première langue est l'anglais, suivie du créole, puis du français. L'anglais est la langue officielle écrite et le créole la langue officielle orale. Le français est en déclin et la diglossie français-créole a été définitivement remplacée par la diglossie anglais-créole.

La situation est similaire au Vanuatu. Le bichlamar est, malgré l'absence d'écriture normalisée, la langue officielle parlée, et l'anglais la langue officielle écrite. Mais le contexte linguistique y est plus complexe à cause de la présence de plus d'une centaine de langues autochtones. Le projet de politique linguistique nationale, présenté en 2005, est trop ambitieux et peu réaliste, car il est impossible et même contradictoire de promouvoir en même temps toutes les langues officielles, autochtones et immigrantes du pays.

Parmi les trois pays où le créole a le statut de langue co-officielle, ce sont les Seychelles qui ont fait et font le plus pour améliorer la position de cette langue dans la société, et où le créole apparaît – grâce à l'existence de l'écriture normalisée – réellement à l'écrit. La promotion du bichlamar au Vanuatu est influencée négativement par le rapprochement du créole vanuatais et de l'anglais, bien qu'il s'agisse de deux langues différentes. Haïti est un pays juridiquement bilingue, mais socialement et réellement unilingue, divisé en créolophones unilingues et en petite élite qui s'est appropriée le français et domine la majorité créolophone.

Résumé. Kreolština, úřední jazyk. Cílem článku je srovnat postavení kreolštiny ve třech zemích, v nichž má tento jazyk status jazyka úředního. Předmětem našeho zájmu je antilský ostrov Haiti, kde je kreolština úředním jazykem společně s francouzštinou, trilingvní Seychely, na nichž je úředním jazykem angličtina, kreolština na bázi francouzštiny a francouzština, a konečně tichomořské Vanuatu, kde byl status úředního jazyka přiznán kromě francouzštiny a angličtiny také bislamštině, kreolizované formě pidgin-english.

Bibliographie

- BOLLÉE, Annegret (1993). "Le français dans un contexte trilingue : le cas des Seychelles". In : ROBILLARD, Didier de ; BENIAMINO, Michel (éds.). *Le français dans l'espace francophone*. Paris : H. Champion, pp. 119–127.
- FATTIER, Dominique (2002). "La créolisation du français en Haïti : Partir du produit pour penser le processus". *Études créoles*, 25, pp. 105–122.
- HAZAËL-MASSIEUX, Marie-Christine (2011). *Les créoles à base française*. Paris : Ophrys.
- HOLEŠ, Jan ; KADLEC, Jaromír (2012). *Jazyková politika frankofonních zemí*. Olomouc : Univerzita Palackého.

- HOAREAU, Marie-Reine (2005). “Le créole seselwa dans tous ses états”. *Études créoles*, 28, pp. 67–89.
- CHARPENTIER, Jean-Michel (1979). *Le pidgin Bislama(n) et le multilinguisme aux Nouvelles-Hébrides*. Paris : SELAF.
- CHAUDENSON, Robert ; VERNET, Pierre (1983). *L'école en créole. Étude comparée des réformes des systèmes éducatifs en Haïti et aux Seychelles*. Paris : ACCT.
- KADLEC, Jaromír (2002). “Postavení a podoba francouzštiny na Haiti na konci 20. století”. *Časopis pro moderní filologii*, 84, pp. 38–49.
- (2013). *Francouzština na ostrovech v Indickém oceánu a Tichomoří*. Olomouc : UP.
- KADLEC, Jaromír ; DRÁŽDANSKÁ, Monika (2015). “Le français, le créole et l'anglais aux Seychelles”. *Interstudia*, 17, pp. 24–30.
- KADLEC, Jaromír ; HOLEŠ, Jan (2006). *Francouzština na americkém kontinentě*. Olomouc : Univerzita Palackého.
- (2014). *Francouzština a kreolštiny v Louisianě, Karibiku a Jižní Americe*. Olomouc : Univerzita Palackého.
- LYNCH, John ; CROWLEY, Terry (2001). *Languages of Vanuatu: A new survey and bibliography*. Canberra : Pacific Linguistics.
- PERREAU, Joëlle (2007). “Enseignement et apprentissage du français en milieu créolophone aux Seychelles”. In : CARPOORAN, Arnaud (éd.). *Appropriation du français et pédagogie convergente dans l'océan Indien*. Paris : AUF – Université de Maurice, pp. 97–109.
- VALDMAN, Albert (1987). “Le cycle vital créole et la standardisation du créole haïtien”. *Études créoles*, 10, pp. 107–125.

Sites internet

<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/>

Jaromír Kadlec
Katedra romanistiky
Filozofická fakulta
Univerzita Palackého v Olomouci
Křížkovského 10
CZ-771 80 OLOMOUC
République tchèque